



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **24 septembre 2008**

Délibération n° 2008-0276

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Désignation des représentants du Conseil et des Associations à la commission consultative des services publics locaux**

service : **Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Sangalli

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 septembre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Darne J.), MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Blein (pouvoir à M. Ariagno), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Bocquet (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Dubos (pouvoir à Mme Hamdiken-Ledesert), M. Galliano (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à Mme David M.), Lévêque (pouvoir à M. Claisse), Louis (pouvoir à Mme Levy), Mme Pesson (pouvoir à M. David G.), MM. Petit (pouvoir à M. Cochet), Serres (pouvoir à M. Ferraro), Turcas (pouvoir à M. Vaté).

Absents non excusés : MM. Barge, Julien-Laferrière, Deschamps, Genin, Guimet, Havard, Pillonel, Réale.

Séance publique du 24 septembre 2008**Délibération n° 2008-0276**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Désignation des représentants du Conseil et des Associations à la commission consultative des services publics locaux**

service : Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2003-1006 en date du 21 janvier 2003, le Conseil a nommé les associations membres de la commission consultative des services publics locaux et validé la composition de cette commission.

Cette commission répond aux principaux objectifs suivants :

- placer l'utilisateur au cœur des missions de services publics locaux, développer une culture de l'utilisateur, prendre mieux en compte les attentes et les aspirations des usagers,
- moderniser la gouvernance et le management de la qualité des services publics locaux, améliorer la qualité et l'efficacité des services publics,
- enrichir la maîtrise d'ouvrage des services publics par le développement d'une maîtrise d'ouvrage au travers notamment de l'examen de l'activité, de la qualité et du prix des services publics, en liaison avec les associations d'utilisateurs,
- contribuer à la lisibilité et à l'efficacité de l'action publique afin d'instaurer une confiance renouvelée entre l'institution et les citoyens.

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le président de l'assemblée ou son représentant, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activité des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière.

Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et, à la demande d'une majorité de ses membres, elle peut inscrire à son ordre du jour toute demande d'amélioration du service public.

Appliquée à la Communauté urbaine, la commission est amenée à traiter des services publics suivants :

- l'eau et l'assainissement,
- la collecte et le traitement des ordures ménagères,
- le chauffage urbain,
- les parcs de stationnement,
- les équipements communautaires en délégation de service public (cimetières communautaires, golf de Chassieu, le Centre des congrès de la Cité internationale, le Boulevard périphérique nord de Lyon).

Il est proposé pour faciliter les échanges et approfondir les enjeux sectoriels relatifs à tel ou tel service public, de reconduire l'organisation précédente, articulée autour de groupes de travail thématiques, composés :

- d'élus siégeant à la commission, concernés par le thème traité,
- de représentants d'associations également intéressés par l'objet du groupe de travail et membres de la commission,
- de personnes qualifiées ne siégeant pas à la commission mais dont la participation pourrait être jugée utile.

Chaque groupe serait présidé par un élu membre de la commission et animé par les services gestionnaires de la thématique en question. Ces groupes pourront évoluer en fonction du programme de travail que se fixera annuellement la commission.

Les dépenses liées au fonctionnement de la commission consultative des services publics locaux seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet. Les dépenses liées au fonctionnement des groupes de travail devront être prévues dans les budgets des services en charge de ces groupes.

Conformément aux dispositions de la loi relative à la démocratie de proximité, il convient de désigner les membres de cette commission ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi relative à la démocratie de proximité ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Nomme les membres représentants des associations désignées sur la liste annexée à la présente délibération.

2° - Désigne comme représentants du conseil de Communauté :

Titulaires

Suppléants

monsieur Jeff Ariagno
 monsieur Bernard Justet
 monsieur Pierre Ferraro
 monsieur Christian Coulon
 monsieur Alain Lelièvre
 monsieur Michel Forissier
 madame Laure Dagorne
 monsieur Denis Bousson
 monsieur Maurice Fleury
 monsieur Michel Reppelin
 monsieur René Balme
 madame Djamila Ghemri
 monsieur Marc Augoyard
 monsieur Claude Pillonel

madame Samia Hamdiken Ledesert
 monsieur Christophe Pili
 monsieur Daniel Goux
 madame Alexandrine Pesson
 monsieur Patrick Louis
 monsieur Michel Terrot
 monsieur Bruno Gignoux
 monsieur Gaston Lyonnet
 monsieur Gilles Pillon
 madame Françoise Revel
 madame Mireille Elmalan
 monsieur Louis Levêque
 monsieur Christophe Geourjon
 monsieur Bernard Gillet

madame Pascale Bonniel Chalier
madame Béatrice Vessiller
madame Dounia Besson
madame Samia Benelkadi
monsieur Christian Barthelémy
monsieur Eric Desbos

monsieur Paul Coste
madame Emeline Baume
monsieur Alain Touleron
monsieur Thierry Braillard
madame Nicole Bargoin
monsieur Thomas Rudigoz

3° - Accepte la possibilité de revoir la composition de la commission d'ici la fin de l'année 2009 pour apporter d'éventuels ajustements dans la répartition des sièges ou prendre en compte d'éventuelles candidatures d'associations ou représentants d'usagers supplémentaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 septembre 2008.